

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01490 Numéro SIREN : 917 598 542 Nom ou dénomination : 4 LIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014015



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

14015

Immeuble Le Transalpin
17 avenue d'Italie
38300 BOURGOIN JALLIEU
+33 (0)4 74 28 33 31
+33 (0)4 74 28 46 29
accueil.bourgoin@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

4 LIVE
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE GEORGES CHARPAK
38300 BOURGOIN JALLIEU
917 598 542 RCS VIENNE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Pouilly-en-Auxois • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Sens • Strasbourg • Troyes • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire FR41351461694

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	9 451,20		9 451,20	39,17		
Autres créances	1 943,66		1 943,66	8,05		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	12 736,06		12 736,06	52,78		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	24 130,92		24 130,92	100,00		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	24 130,92		24 130,92	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000,00	20,72		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	10 012,84	41,49		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	15 012,84	62,21		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 275,02	17,72		
Autres dettes	4 843,06	20,07		
Produits constatés d'avance				
DETTES	9 118,08	37,79		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	24 130,92	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2023		Exercice précédent Néant		Variation		%
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises			32 760,00	72,37			32 760	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services			12 505,30	27,63			12 505	N/S
Chiffres d'Affaires Nets			45 265,30	100,00			45 265	N/S
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			45 265,30	100,00			45 265	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			26 300,00	58,10			26 300	N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			7 185,46	15,87			7 185	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Rémunérations du personnel								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements								
Dotations aux provisions								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation			33 485,46	73,98			33 485	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			11 779,84	26,02			11 779	N/S
Produits financiers								
Produits exceptionnels								
Charges financières								
Charges exceptionnelles								
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			11 779,84	26,02			11 779	N/S
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices			1 767,00	3,90			1 767	N/S
Total des Produits			45 265,30	100,00			45 265	N/S
Total des Charges			35 252,46	77,88			35 252	N/S
RÉSULTAT NET			10 012,84	22,12			10 012	N/S
Bénéfice								
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

**4 LIVE
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE GEORGES CHARPAK
38300 BOURGOIN JALLIEU
917 598 542 RCS VIENNE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 11 DECEMBRE 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 10.012,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10.012,84 euros
A la réserve légale	500,00 euros

Solde	9.512,84 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 19,00 euros par part	9.500,00 euros
Le solde	12,84 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 12,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 9.500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, soit le 11 décembre 2023.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance
Nicolas VANDECASTEELE

